MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DES AFFAIRES
MONETAIRES ET FINANCIERES

BURKINA FASO
Unité ~ Progrès ~ Justice

Arrêté N°2019-030-MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF portant fixation du taux d'intérêt légal pour l'année 2019

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Vu la Constitution ; VISA CF n° 00102

Vu le Décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019, portant composition du Gouvernement ;

11/02/2019

Vu le Décret n°2018-0272/PRES/SGG-CM du 12 avril 2018, portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016, portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;

Vu la Loi n°008-2016/AN du 21 avril 2016 relative au taux de l'intérêt légal ;

Vu le Décret n°2016-374/PRES du 19 mai 2016, promulguant la Loi n°008-2016/AN du 21 avril 2016 relative au taux de l'intérêt légal ;

ARRETE

Article 1er : Le taux d'intérêt légal défini comme la moyenne pondérée par le nombre de jours, du taux des opérations d'escompte pratiqué par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (guichet de prêt marginal) au cours de l'année civile précédente, s'établit pour l'année 2019 à **4,5000%** au Burkina Faso.

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Burkina, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 FEV 2019

Le Ministre du Développement et des Finances

Lassané KABORE
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- MINEFID	1
- DGTCP	1
- DGI	1
- BCEAO	1
- APBEF-B	1
- Journal Officiel	1